

voir Mr Courcier, pl. 2-1
petite page 10, 1^{er}

Principe de Solidarité en matière de contrevention

125

Le conseil de prud'hommes a également émis -
le vœu que l'égalité devant la loi se trouve dans
la pénalité comme dans la protection. Si le patron
est amendé pour un travail abusif, illégalement
prolongé au delà des heures voulues, l'ouvrier doit être
également asséni à une amende en cas d'absence de
travail dans cause légitime. Or, le patron peut se
constituer partie civile pour dommage occasionné
par la absence de travail. Ce dommage ne pourra
excéder la valeur du salaire de la semaine précédente.

Opinion émise à l'assemblée générale du conseil
de prud'hommes, le 25 7^e 1852, à l'appui de
la proposition de M. M. Beallegier & Prost.

Ch.
P.



Le principe de Solidarité est tout ce qu'il y a de
plus équitable partout où il y a culpabilité
et complicité, tous les coupables doivent être
Solidaires. Or, si, un patron est en contrevention
à la loi sur le livret; l'ouvrier dépourvu de
ce livret dont la absence est le complément irrécusable de la
contrevention il doit être également frappé
de la même amende et ajouté que la condam-
nation doit être prononcée sur la solidarité de
deux coupables, je dis des deux complices.
Il devrait en être de même dans les contreventions
pour retard de fermeture de cafés et cabarets -
tous les buveurs et joueurs doivent être amendés
comme complices du délit de contrevention.

Une horloge devrait être rigoureusement exigée
pour chaque ^{établissement} public afin de constater sur la
culpabilité des complices au lieu de retard de

Cherlogé dans ce dernier cas le chef d'établissement
seul serait accusé mais pour double contenance
1° sur le retard de fermeture 2° sur le retard de
son horloge que l'écrit peut supposer frauduleux
offrir de prolonger le ~~temps~~ consommation.

~~Les~~

Mon sieur

Paris le 24 9 1852

~~Commissaire~~

~~Je vous prie de m'adresser
l'ordonnance de M. le Procureur
des Basses Pyrénées
au sujet de son rapport.~~

Je suis très humble et tout dévoué

~~Le~~